



PIÈCES AUTO POUR LES VEHICULES

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Beziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

du : 22/03/2024

Echéance le : 30/04/2024

CS/SB

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page : 1/1

TVA : FR12902550565

N° Document 4458900	N° Client 0165285	Votre Commande CDE 1HPIRV9D4	Marque	V.I.N. Zone Expedition : 03	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande 5125005	
Désignation		N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5125005 DU 22/03/2024 **								
COMMENTAIRE R.A. : NUMERO DE COMMANDE : 1HPIRV9D4								
THERMOSTAT PSA		GATTH531105G1 E08808	1,00	4	157,40	45,00	86,57	86,57
----- SOUS-TOTAL PIECES -----								
86,57								
INFORMATION :								
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS								
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIT LA								
RECEPTION DE VOS COLIS								
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE								
Total hors taxe			Montants TVA			Total T.T.C		
PI : 86,57			acquittées sur les débits suivant autorisation de l'Administration					
MO : 0,00			(4) 20,000			103,88		
DIV : 0,00			86,57					
			17,31					

Coupon à joindre à votre règlement

Document N° Client N° Commande

4458900 0165285 5125005

Echéance le : 30/04/2024

Montant 103,88



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : "Tous les paiements doivent être effectués en espèces ou par chèque à l'ordre du fournisseur. Le fournisseur ne s'engage pas à accepter les paiements par carte bancaire. Les réserves de propriété sont transférées à l'acquéreur dès la livraison des marchandises. En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux du lieu où se trouve le siège de notre établissement."

Les ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de "facturation" ou par chèque à l'ordre du fournisseur. En application de l'article L.441-4 du Code de Commerce, il est expressément convenu, qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer, à titre de pénalités, des intérêts calculés sur les sommes dues et non payées à notre date au taux maximum prévu par la loi (à savoir, tous les jours, 0,05% du montant des sommes dues). Par ailleurs, une retenue forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant maximum de 40 € est appliquée à l'acheteur. Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'à paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L.621-122 du Code de Commerce. Les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.